

ROUBAIX

LILLE, 15, rue d'Angleterre

Grande-Rue, 84, ROUBAIX

Conditions :
Par le Poste, Us... : 10 francs.
Télé. M... : 10 francs.
Télé. M... : 10 francs.
Département des Finances et Bureaux, Paris et en

PUBLICITÉ

Assurances : 1 franc.
Banques : 1 franc.
Poste : 1 franc.
Locaux : 1 franc.

Assurances : 1 franc.
Banques : 1 franc.
Poste : 1 franc.
Locaux : 1 franc.

DÉPÉCHES DE LA NUIT

LA CHAMBRE

M. Gasthaber, de Charny, aida de ne pas alterner le débat déclaré qu'il ne répondra pas aux interruptions. On peut dire que l'administration relève des décisions gouvernementales mais il y a d'autres préoccupations. Que M. Combes laisse la Chambre libre d'écouter son cœur, car nous avons entendu des appels venus de haut en faveur de l'ordre social.

Le débat rappelle qu'il a soutenu le ministère Bourassa dont M. Combes faisait partie.

M. Baudry d'Assas. — Vous êtes bien récompensé de vos bonnes intentions.

M. Gasthaber termine en citant le discours prononcé récemment à Versailles par M. Chauvin, il supplie la Chambre d'émuler un vote favorable.

M. Combes répond qu'il va écouter M. Gasthaber pour son ingratitude. Je me refuse à décompenser les vœux dans le cabinet Bourassa. Il ajoute que la Haute-Cour n'a pas violé les règles de la justice et du droit. (Protestations et éclats.)

Il déclare que la condamnation de la Haute-Cour pourra ramener des agitations et puis, il faut laisser au gouvernement toute l'initiative dans cette matière.

M. Combes repond l'urgence.

M. Lepeltier appelle l'urgence. Autrefois, dit-il, l'Assemblée appartenait aux souverains et non aux souverains ce sont les dieux du suffrage universel.

La République serait bien faible si le retour de nos proscrits pouvait l'ébranler.

L'extrême-gauche demande la clôture.

M. Baudry d'Assas. — Ce sont des extrémistes qui sont des extrémistes.

Le débat est reporté.

M. Gasthaber rappelle la Chambre, il n'étonne que la résistance vienne de l'extrême-gauche qui profite jadis de l'amnistie. Les amnisties n'ont pas fait assurer honnête sans qu'il se justifie.

M. Combes. — En 1887, l'extrême-gauche se groupa pour s'opposer à l'élection de Ferry à la présidence de la République.

M. Waller. — On recommanderait à l'Assemblée.

M. Gasthaber. — Quand le cabinet Bourassa fut nommé par le Sénat, des hommes politiques songèrent à lui résister par la force.

M. Bourassa. — Vos sourires vous trompent.

M. Gasthaber termina en demandant à la Chambre de la loyauté pour ses adversaires.

M. Bourassa et Bégin expliquent leur voix d'urgence et repoussent par 300 voix contre 178.

M. Tournier. — Nous ne l'oublierons pas.

M. Baudry d'Assas dépose d'autres propositions d'amnistie.

La motion Jaurès sur la question de gaz de fer est repoussée par 201 voix contre 16.

La motion est levée à 6 h. 45 et renvoyée à jeudi.

LE SÉNAT

Le service de deux ans

Le débat, suspendu à 4 h. 15, est repris à 4 h. 45.

M. de Montfort monte à la tribune pour dénoncer le contre-projet du décret-législatif tend à réduire progressivement à deux années la durée du temps de service actuel de manière à maintenir à tout point le niveau au taux actuel. Voici les grandes lignes du son contre-projet.

Le décret-législatif du principe a été de 3 ans, mais apparemment a été porté dans la plus large mesure au-delà de 3 ans par la voie des libérations anticipées.

Supprimer les dispenses des articles 7 et 20, mais augmentation notable des dispenses de l'article 10.

Reddition à 6 mois de temps de service obligatoire de ces dispenses.

Measures spéciales pour favoriser les engagements et les raccourcis des hommes de l'armée active et même de ceux dansés dans les services auxiliaires.

Le décret-législatif de M. de Montfort demande le report de son contre-projet à la Commission.

Le général André somme le renvoi en déclarant qu'il est sûr de trouver suffisamment de renseignements sur l'admission dans les avantages réservés aux rouges dans les cas de libérations anticipées.

M. Moncada patientait en faveur du renvoi à la Commission. Il voulait faire examiner à nouveau la question des dispenses de l'ordre disciplinaire.

Le décret-législatif de M. de Montfort a été mis au vote. Il fait reconnaître que les observations présentées par M. de Montfort trouvent malaisement leur place lors de la discussion des articles de la loi particulièrement visés par le contre-projet.

Le contre-projet de M. de Montfort est reporté par 16 voix contre 15.

L'interpellation de M. Denoix au Ministre de l'Instruction publique sur les réformes de l'enseignement secondaire, fixée à jeudi, est renvoyée à mardi.

La séance est levée à six heures.

PETIT CALENDRIER

Mercredi 4. — La Visitation de la Très-Sainte-Vierge-Marie. — Adm. — Veneances, Scours de Notre-Dame de la Trinité. Lille. St-Martin, Procession St-Marien-Avelin. Kilm : Loco, Eglise apostolique. Mouvement : Bœuf. Vendredi : Soleil : 4 h. 15, couchée 6 h. 04. — Lune : 10 h. 15, couchée 11 h. 15.

Samedi 5. — Bourse d'industrie, école technique. — Adm. — Athlète, Grecs, Grecques.

Soleil : lever 5 h. 15, couchée 8 h. 15. — Lune : 10 h. 00, couchée 11 h. 15.

ROUBAIX

Les amours et réjouissances avec regard M. Gaudry-Roubaix

A la Mairie de Roubaix

La démission de M. Eugène Motte, comme maire, nous l'avons dit, n'est plus qu'une question de temps.

Avant de quitter le poste de premier maire de la ville, c'est-à-dire vers la fin de l'année courante, l'infatigable député de Roubaix entend mettre la dernière main à l'œuvre du nouvel hôpital, faire la translation de l'Institut Turgot dans les bâtiments de l'ancien Collège et hâter la solution pendante de la question des transports.

C'est alors seulement qu'il rentrera dans le rang, ayant assuré la mise en marche de la machine municipale.

Néanmoins il fait que cela que M. Eugène Motte mériterait la reconnaissance de Roubaix qui lui doit encore beaucoup plus.

LE REPOS DU DIMANCHE

À la dernière séance du Conseil, la question du repos du dimanche a été agitée d'une façon intense.

La Ligue populaire qui s'occupe de faire aboutir cette solution demandait à l'administration municipale de supprimer les marchés dominicaux et de faire venir le marché à la place de l'Institut Turgot.

Toutefois quelques raisons le conseil, après le rapport de M. Motte, donna une suite à ce vote.

Notre ville étant un centre industriel très actif, la plupart des ouvriers ne sont libres que

Fourniture de vêtements à distribuer aux élèves nécessaires des écoles municipales. — Résultats de l'adjudication : Mardi matin, à 11 h., il a été procédé à la Mairie, à l'adjudication des vêtements destinés aux élèves nécessaires des écoles communales, sous la présidence de M. Lehoucq, adjoint au maire, et de Désenoy, membre de la Chambre des Ecoles.

Voici les résultats de cette adjudication :

1^{er} lot. — Fourniture de camisoles en cachou, évaluée 8.800 fr.; cautionnement à verser, 125 fr. — Soumissionnaires : MM. L. et F. Delmaestre, 10 000; MM. Parent et Bonte, 10 000; et E. Ménard, adj., 20 000.

2^{er} lot. — Fourniture de bas en laine noire marinés, évaluée 8.800 fr.; cautionnement, 280 fr. — Soumissionnaires : MM. Parent et Bonte, 17 000; L. et F. Delmaestre, 10 000; F. Parry, 15 000; et E. Ménard, adj., 20 000.

3^{er} lot. — Fourniture de pelerines avec capuchon, évaluée 2.300 fr.; cautionnement à verser 50 fr. — Soumissionnaires : MM. F. Boutry, 2 000; Mulliez et Teste, 6 000; H. Vandembussche, 12 000; Sengle-Louchart, 9 000; L. Hermé, adj., 10 000.

4^{er} lot. — Fourniture de culottes et de vestons en velours, évaluée 11.261 fr.; 75% cautionnement à verser 880 fr. — Soumissionnaires : MM. Van denbusch, 10 000; Sengle-Louchart, 21 000; L. Hermé, adj., 10 000.

5^{er} lot. — Fourniture de chemises et de tabliers, évaluée 2.800 fr.; cautionnement à verser, 120 fr. — Soumissionnaires : MM. H. Vandembussche, 4 000; Rammier-Jean, 3 000; F. Boutry, 1 000; Sengle-Louchart, 8 000; adjudicataire.

6^{er} lot. — Fourniture de jupons en laine marinés, évaluée 1.800 fr.; cautionnement à verser 450 fr. — Soumissionnaires : MM. M. et F. Delmaestre, 12 000; MM. Parent et Bonte, 18 000; L. et F. Delmaestre, 11 000; et E. Ménard, adj., 20 000.

7^{er} lot. — Fourniture de bâtelles, évaluée 1.200 fr.; cautionnement à verser 300 fr. — Soumissionnaires : F. Ridelot, 12,65 00; MM. Parent et Bonte, 14 000; Augustin Spruyt, 17 000; adjudicataire.

8^{er} lot. — Fourniture de châles en laine méritée, évaluée 3.100 fr.; cautionnement à verser 750 fr. — Soumissionnaires : MM. M. et F. Delmaestre, 12 000; MM. Parent et Bonte, 11 000; adjudicataire.

9^{er} lot. — Fourniture de pain de Sainte-Barbe, évaluée 1.200 fr.; cautionnement à verser 300 fr. — Soumissionnaires : MM. M. et F. Delmaestre, 12 000; MM. Parent et Bonte, 11 000; adjudicataire.

10^{er} lot. — Fourniture de pain de Sainte-Barbe, évaluée 1.200 fr.; cautionnement à verser 300 fr. — Soumissionnaires : MM. M. et F. Delmaestre, 12 000; MM. Parent et Bonte, 11 000; adjudicataire.

11^{er} lot. — Fourniture de pain de Sainte-Barbe, évaluée 1.200 fr.; cautionnement à verser 300 fr. — Soumissionnaires : MM. M. et F. Delmaestre, 12 000; MM. Parent et Bonte, 11 000; adjudicataire.

12^{er} lot. — Fourniture de pain de Sainte-Barbe, évaluée 1.200 fr.; cautionnement à verser 300 fr. — Soumissionnaires : MM. M. et F. Delmaestre, 12 000; MM. Parent et Bonte, 11 000; adjudicataire.

13^{er} lot. — Fourniture de pain de Sainte-Barbe, évaluée 1.200 fr.; cautionnement à verser 300 fr. — Soumissionnaires : MM. M. et F. Delmaestre, 12 000; MM. Parent et Bonte, 11 000; adjudicataire.

14^{er} lot. — Fourniture de pain de Sainte-Barbe, évaluée 1.200 fr.; cautionnement à verser 300 fr. — Soumissionnaires : MM. M. et F. Delmaestre, 12 000; MM. Parent et Bonte, 11 000; adjudicataire.

15^{er} lot. — Fourniture de pain de Sainte-Barbe, évaluée 1.200 fr.; cautionnement à verser 300 fr. — Soumissionnaires : MM. M. et F. Delmaestre, 12 000; MM. Parent et Bonte, 11 000; adjudicataire.

16^{er} lot. — Fourniture de pain de Sainte-Barbe, évaluée 1.200 fr.; cautionnement à verser 300 fr. — Soumissionnaires : MM. M. et F. Delmaestre, 12 000; MM. Parent et Bonte, 11 000; adjudicataire.

17^{er} lot. — Fourniture de pain de Sainte-Barbe, évaluée 1.200 fr.; cautionnement à verser 300 fr. — Soumissionnaires : MM. M. et F. Delmaestre, 12 000; MM. Parent et Bonte, 11 000; adjudicataire.

18^{er} lot. — Fourniture de pain de Sainte-Barbe, évaluée 1.200 fr.; cautionnement à verser 300 fr. — Soumissionnaires : MM. M. et F. Delmaestre, 12 000; MM. Parent et Bonte, 11 000; adjudicataire.

19^{er} lot. — Fourniture de pain de Sainte-Barbe, évaluée 1.200 fr.; cautionnement à verser 300 fr. — Soumissionnaires : MM. M. et F. Delmaestre, 12 000; MM. Parent et Bonte, 11 000; adjudicataire.

20^{er} lot. — Fourniture de pain de Sainte-Barbe, évaluée 1.200 fr.; cautionnement à verser 300 fr. — Soumissionnaires : MM. M. et F. Delmaestre, 12 000; MM. Parent et Bonte, 11 000; adjudicataire.

21^{er} lot. — Fourniture de pain de Sainte-Barbe, évaluée 1.200 fr.; cautionnement à verser 300 fr. — Soumissionnaires : MM. M. et F. Delmaestre, 12 000; MM. Parent et Bonte, 11 000; adjudicataire.

22^{er} lot. — Fourniture de pain de Sainte-Barbe, évaluée 1.200 fr.; cautionnement à verser 300 fr. — Soumissionnaires : MM. M. et F. Delmaestre, 12 000; MM. Parent et Bonte, 11 000; adjudicataire.

23^{er} lot. — Fourniture de pain de Sainte-Barbe, évaluée 1.200 fr.; cautionnement à verser 300 fr. — Soumissionnaires : MM. M. et F. Delmaestre, 12 000; MM. Parent et Bonte, 11 000; adjudicataire.

24^{er} lot. — Fourniture de pain de Sainte-Barbe, évaluée 1.200 fr.; cautionnement à verser 300 fr. — Soumissionnaires : MM. M. et F. Delmaestre, 12 000; MM. Parent et Bonte, 11 000; adjudicataire.

25^{er} lot. — Fourniture de pain de Sainte-Barbe, évaluée 1.200 fr.; cautionnement à verser 300 fr. — Soumissionnaires : MM. M. et F. Delmaestre, 12 000; MM. Parent et Bonte, 11 000; adjudicataire.

26^{er} lot. — Fourniture de pain de Sainte-Barbe, évaluée 1.200 fr.; cautionnement à verser 300 fr. — Soumissionnaires : MM. M. et F. Delmaestre, 12 000; MM. Parent et Bonte, 11 000; adjudicataire.

27^{er} lot. — Fourniture de pain de Sainte-Barbe, évaluée 1.200 fr.; cautionnement à verser 300 fr. — Soumissionnaires : MM. M. et F. Delmaestre, 12 000; MM. Parent et Bonte, 11 000; adjudicataire.

28^{er} lot. — Fourniture de pain de Sainte-Barbe, évaluée 1.200 fr.; cautionnement à verser 300 fr. — Soumissionnaires : MM. M. et F. Delmaestre, 12 000; MM. Parent et Bonte, 11 000; adjudicataire.

29^{er} lot. — Fourniture de pain de Sainte-Barbe, évaluée 1.200 fr.; cautionnement à